Les mobilités touristiques internationales

Fiche méthode

(Géographie 2nde · Thème 3 · Les mobilités touristiques internationales)

La démarche : du sujet à la composition

1. J'analyse le sujet. Exemple : « Montrez que les mobilités touristiques internationales sont organisées par des acteurs multiples, du local au mondial ». Un **acteur** est une personne, un groupe ou une institution qui agit sur un espace selon ses intérêts ; « du local au mondial » impose de changer d'échelle.

2. Je problématise. Comment des acteurs aux intérêts différents, agissant à des échelles différentes, organisent-ils et parfois se disputent-ils les mobilités touristiques internationales ?

3. Je bâtis le plan. I. Les touristes et les entreprises produisent les flux ; II. Les pouvoirs publics encadrent et aménagent ; III. Les organisations internationales et les habitants cherchent à orienter le tourisme. Chaque idée porte un acteur, une échelle, un lieu et une date.

Le réflexe — qui vend le voyage, qui accueille, qui vit sur place : trois intérêts, plusieurs échelles.

Cas 1 · Classer un voyageur et lire un chiffre

Réflexe — frontière, nuitée, moins d'un an, retour ; arrivées ou personnes ?

Exemple. Commenter « 12 millions d'arrivées dans un pays ».

Ce sont 12 millions d'entrées, pas 12 millions de personnes : un voyageur qui revient trois fois est compté trois fois. Les excursionnistes n'y sont pas.

Attention — arrivées ≠ personnes ; affaires et visites à des proches comptent.

Cas 2 · Dater une étape

Réflexe — élites, démocratisation (après 1950), mondialisation (depuis 1990).

Exemple. Situer un séjour en car vers la Costa Brava en 1968.

Tourisme de masse des Trente Glorieuses : produit standardisé, clientèle populaire des pays riches, destination proche.

Attention — « au XXe siècle » ne suffit pas : une date.

Cas 3 · Décrire des flux

Réflexe — concentrés, régionaux, hiérarchisés, puis diffusion.

Exemple. Décrire les flux des Japonais en vacances.

Ils vont surtout vers l'Asie orientale et du Sud-Est voisine : un flux régional entre un foyer émetteur riche et ses périphéries d'agrément.

Attention — « le Nord va au Sud » est faux.

Cas 4 · Présenter un acteur

Réflexe — qui, à quelle échelle, pour quel intérêt.

Exemple. Présenter une compagnie aérienne à bas coût.

Acteur privé, transnational, qui cherche à remplir ses avions : il ouvre des lignes vers les villes qui lui offrent des aéroports peu chers.

Attention — l'UNESCO reconnaît un patrimoine, elle ne gère pas le tourisme.

Cas 5 · Analyser une mise en tourisme

Réflexe — qui découvre, aménage, vend, et à qui profite l'argent.

Exemple. Expliquer l'essor d'une île de l'océan Indien.

> Un aéroport, des chaînes hôtelières, des voyagistes étrangers : des devises et des emplois, mais une dépendance, et une partie de l'argent repart à l'étranger.

Attention — jamais « naturellement touristique ».

Cas 6 · Discuter une régulation

Réflexe — lieu, moment, ce qui est dégradé, réponse, acteur, débat.

Exemple. Juger une réservation obligatoire pour un site naturel.

> Elle ramène la fréquentation à ce que le site supporte ; ses critiques y voient un accès réservé à ceux qui s'organisent ou paient.

Attention — surtourisme ≠ tourisme de masse ; il n'est pas partout.

Les pièges

- Écrire « 1,52 milliard de touristes » au lieu de « 1,52 milliard d'arrivées ».
- Confondre arrivées et recettes : la France est première par les arrivées, les États-Unis par les recettes.
- Mélanger tourisme et migration : le touriste revient chez lui et reste moins d'un an.
- Plaquer le schéma « le Nord va au Sud » : l'essentiel des flux relie des pays voisins.
- Généraliser le surtourisme à tout un pays ou à toute l'année.
- Oublier le tourisme d'affaires et le tourisme intérieur, plusieurs fois plus nombreux.
- Rester à une seule échelle : changer au moins une fois (monde, bassin, station ou quartier).

Ce document est la propriété intellectuelle de Ben, professeur particulier (benprofparticulier.fr), protégée par le Code de la propriété intellectuelle (art. L. 111-1 et L. 122-4). Il est mis à disposition pour un usage personnel de révision. Toute reproduction, diffusion, mise en ligne ou revente, totale ou partielle, sans autorisation écrite est interdite et constitue une contrefaçon (art. L. 335-2).